

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

**N° AMM : FR-2021-0034**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée de la famille de produits biocides **ANTI-GERM HYDROGEN PEROXIDE BASED DISINFECTANTS PRODUCT FAMILY PT4, PT5,***

*de la société* ANTI-GERM INTERNATIONAL GmbH

*enregistrée sous le numéro* BC-CK029872-38

*Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produit,*

*Vu les conclusions de l'évaluation du 12 mars 2021,*

*Considérant que l'efficacité des produits de la famille pour la désinfection de l'eau de boisson des animaux et la désinfection des surfaces par fumigation n'est pas démontrée. Par conséquent, les produits ne répondent pas au critère de l'article 19, paragraphe 1, section b, point i du règlement (UE) N°528/2012 pour ces usages;*

*Considérant que l'efficacité des produits pour la désinfection des surfaces par brumisation, la désinfection des emballages alimentaires et la désinfection de canalisations par nettoyage en place a été démontrée mais que les doses efficaces ont été revues à la lumière des données évaluées.*

*Considérant que le produit répond au(x) critère(s) de l'article 19, paragraphe 1, section b du règlement (UE) N°528/2012 dans les conditions décrites en annexe ;*

### **Article 1<sup>er</sup>**

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

## Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 28 juin 2031.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le

**13 AOUT 2021**

  
**Charlotte GRASTILLEUR**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

### Partie I.- Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	ANTI-GERM HYDROGEN PEROXIDE BASED DISINFECTANTS PRODUCT FAMILY PT4, PT5
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

##### 1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP 04 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
------------------	---

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	ANTI-GERM INTERNATIONAL GmbH
	Adresse	Oberbrühlstr. 16-18 87700 - Memmingen Allemagne
Numéro de demande	BC-CK029872-38	
Type de demande	Demande de reconnaissance mutuelle parallèle	
Numéro d'autorisation	FR-2021-0034	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Kersia Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Oberbrühlstraße 16-18 87700 Memmingen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Oberbrühlstraße 16-18 87700 Memmingen Allemagne

Nom du fabricant	HYPRED France S.A.S.
Adresse du fabricant	Zone Industrielle Le Roineau 72500 Vaas France
Emplacement des sites de fabrication	Zone Industrielle Le Roineau 72500 Vaas France

Nom du fabricant	Kersia Hungary Kft
Adresse du fabricant	Rákóczi u. 98 4400 Nyíregyháza Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Rákóczi u. 98 4400 Nyíregyháza Hongrie

### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Belinka Perkemija, d.o.o.
Adresse du fabricant	Zasavska cesta 95 1231 Ljubljana-Črnuče Slovenie
Emplacement des sites de fabrication	Zasavska cesta 95 1231 Ljubljana-Črnuče Slovenie

Substance active	Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Evonik Resource Efficiency GmbH
Adresse du fabricant	Rellinghauser Strasse 1 – 11 45128 Essen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Rodenbacher Chaussee 4 63457 Hanau Allemagne

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Peroxyde d'hydrogène	Péroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	5,0	35,0%

### 2.2. Type de formulation

AL : Autre liquide  
 SL : Solution concentrée

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 1

#### 1.1. Identification du Meta RCP 1

Meta RCP 1	
------------	--

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1	
---	--

### 1.3. Type de produit(s)

Type de produit(s)	TP 04 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
--------------------	---

## 2. Composition du Meta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Péroxyde d'hydrogène	Péroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	35,0	35,0

### 2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide SL : Solution concentrée
--

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Liquide comburant catégorie 2 Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4 Irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 3
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie; comburant H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves H335 : Peut irriter les voies respiratoires H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie; comburant H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves H335 : Peut irriter les voies respiratoires
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. P220 : Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles. P221 : Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles... P261 : Eviter de respirer les poussières/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

	<p>protection des yeux/du visage</p> <p>P301+P312 : EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir...sur cette étiquette).</p> <p>P330 : Rincer la bouche.</p> <p>P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 : En cas d'incendie : Utiliser... pour l'extinction.</p> <p>P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.</p>
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des emballages

Type de produit	TP4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection des emballages alimentaires
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: pulvérisation en système fermé Température d'utilisation $\geq 200$ ° C Conditions de propreté
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon, fûts, IBC (PEHD): 5-1100 kg.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Remplir les emballages dans des réservoirs de stockage à l'aide d'un système de dosage automatisé. Alternativement, raccorder les emballages avec le système fermé dans lequel le processus de désinfection est effectué.
- Après la désinfection, les emballages désinfectés sont automatiquement séchés à l'air avant utilisation.
- L'utilisateur du produit biocide doit effectuer une validation biologique avec un organisme d'essai approprié

(par exemple des spores de (*Geobacillus stearothermophilus*) au moins une fois pour garantir l'efficacité du processus de désinfection utilisé.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Une aération suffisante via une ventilation locale aspirante et une ventilation mécanique générale doit être assurée.
- Le produit ne doit être transféré dans des conduites fermées qu'après mélange et chargement. Les flux ouverts de produit et d'eaux usées ne sont pas autorisés.
- Des mesures de rejet de peroxyde d'hydrogène sur le lieu de travail avec un équipement de mesure approprié doivent être effectuées lors de la mise en œuvre de l'usine d'emballage aseptique, à intervalles réguliers (intervalles annuels recommandés) et après tout changement réalisé sur le dispositif. Les réglementations nationales relatives aux mesures sur le lieu de travail doivent être respectées.
- En cas de maintenance, aucune personne (hormis l'opérateur) ne doit être présent à proximité des machines d'emballage.
- En cas de maintenance de l'usine d'emballage aseptique (par exemple lors du nettoyage manuel, incidents techniques ou réparation), des EPI appropriés (équipement de protection respiratoire, gants de protection chimique, combinaison de protection chimique (au moins de type 6), protection des yeux) sont nécessaires.
- Le type de masque respiratoire et de filtre (lettre de code, couleur) doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection de surfaces en contact avec des denrées alimentaires par remplissage manuel

Type de produit	TP4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection des surfaces en contact avec des denrées alimentaires en circuit fermé.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Le produit est ajouté à l'eau en circulation par remplissage manuel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	2% v/v - 15 min de temps de contact (60°C) 0,5% v/v - 6 h de temps de contact (40°C) Conditions de propreté.

<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon, fûts, IBC (PEHD): 5-1100 kg.

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ajuster la solution de désinfection dans le système à une concentration d'utilisation finale de 0,5% ou 2,0% de produit, selon la température et le temps de contact.
- Utiliser uniquement dans les systèmes pré-nettoyés.
- Après le temps de contact requis, rincer les tuyaux et machines avec de l'eau potable.

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des surfaces en contact avec des denrées alimentaires – Application automatique

<b>Type de produit</b>	TP4
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Désinfection des surfaces en contact avec des denrées alimentaires en circuit fermé (CIP)
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactéries Levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Le produit est ajouté à l'eau en circulation par remplissage automatique
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	2% v/v - 15 min de temps de contact (60°C) 0,5% v/v - 6h de temps de contact (40°C) Conditions de propreté.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon, fûts, IBC (PEHD): 5-1100 kg.

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ajuster la solution de désinfection dans le système à une concentration d'utilisation finale de 0,5% ou 2,0% de produit), selon la température et le temps de contact.
- Utiliser uniquement dans les systèmes pré-nettoyés.
- Après le temps de contact requis, rincer les tuyaux et machines avec de l'eau potable.

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions fournies ou ajouter le conseil de prudence.
- Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc.).
- Informer le titulaire de l'inscription si le traitement est inefficace.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Le processus de dilution doit être effectué à l'aide d'un système de dosage automatique.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- L'utilisation à minima d'un tablier de protection ou d'une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034) lors de la manipulation du produit est obligatoire.
- L'utilisation d'une protection oculaire lors de la manipulation du produit est obligatoire.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 18 mois.
- Stocker à une température inférieure à 40°C.

#### 6. Autre(s) information(s)

-

### Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

#### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	ANTI-GERM WP 35 ANTI-GERM DES OXI-35 SPRAY ANTI-GERM DES OXI-35 BATH AG/WP35 TC 1 AG/WP35 TC 3 AG/WP35 TC 4 AG/WP35TCS ANTI-GERM WP 35 TC1 ANTI-GERM WP 35 TC3 ANTI-GERM WP 35 TC4 ANTI-GERM WP 35 TCS				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2021-0034-01-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Péroxyde d'hydrogène	Péroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	35

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2 (anciennement meta RCP 5)

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 2

#### 1.1. Identification du Meta RCP 2

Meta RCP 5	
------------	--

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

2	
---	--

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 04 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
---------------------	---

### 2. Composition du Meta RCP 2

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Péroxyde d'hydrogène	Péroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	5,0	5,0

#### 2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide
--------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
Mentions de danger	Attention
Conseils de prudence	
Note	P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 1 – Désinfection par voie aérienne (brumisateurs) dans les industries agro-alimentaire

Type de produit	TP4
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection par voie aérienne (brumisateurs) dans les industries agro-alimentaires.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Spores bactériennes Levures Champignons
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Désinfection par voie aérienne (brumisateurs).
Dose(s) et fréquence(s) d'application	12 mL de produit / m <sup>3</sup> en combinaison avec un brumisateurs (taille médiane des gouttelettes de 1 à 15 µm de diamètre)  Temps de contact : 6 h Conditions de propreté
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon, fûts, IBC (PEHD) : 5-1100 kg.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions fournies ou ajouter le conseil de prudence.
- Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc.).
- Pour une utilisation dans des pièces d'un volume de 30 à 150 m<sup>3</sup>.
- Enlever toute denrée alimentaire avant le traitement.
- Remplir le réservoir du brumisateur avec le produit prêt à l'emploi ou connecter le tambour avec la pompe (d'aspiration) du brumisateur.
- Quitter et rendre hermétique la pièce. Ne pas rentrer dans la pièce pendant le processus de brumisation.
- Pour une application dans des enceintes sèches et préalablement nettoyées, à température ambiante.
- Avant le traitement, ouvrir les tiroirs, les placards, les portes d'armoires, etc. pour permettre l'exposition au peroxyde d'hydrogène.
- Une validation biologique avec le dispositif à utiliser doit être effectuée au préalable par l'utilisateur du produit pour chaque pièce désinfectée par brumisation (ou dans une salle « standard » appropriée, le cas échéant), après quoi le protocole de désinfection par brumisation des locaux peut être mis en œuvre.
- Après la désinfection, la pièce doit être ventilée.
- Informer le titulaire de l'inscription si le traitement est inefficace.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- L'utilisation d'un doseur pour le chargement manuel est recommandée.
- La désinfection ne doit être lancée qu'avec une temporisation (interrupteur, appareils mobiles) ou de l'extérieur pour éviter tout contact avec le désinfectant.
- La salle doit être scellée et la réentrée doit être empêchée pendant la désinfection. Il doit être indiqué qu'un processus de désinfection est en cours (information des autres travailleurs).
- La réentrée n'est autorisée que lorsque la concentration dans l'air est tombée en dessous de la valeur de référence (AEC).
- Après l'application, la pièce doit être ventilée, de préférence par ventilation mécanique. La durée de la période de ventilation doit être établie par des mesures avec un équipement de mesure approprié. Dans les cas où une réentrée est nécessaire avant qu'une ventilation suffisante n'ait eu lieu, un EPI approprié (équipement de protection respiratoire, gants de protection chimique, combinaison de protection chimique, protection oculaire) peut être nécessaire.
- Le type de masque respiratoire et le type de filtre (lettre de code, couleur) doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit. Le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit.
- L'utilisation d'une protection oculaire lors de la manipulation du produit est obligatoire.
- Des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit sont recommandés (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche/ingestion : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie

- contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 18 mois.
- Stocker à une température inférieure à 40°C.

#### 6. Autre(s) information(s)

- L'efficacité a été démontrée avec un procédé de désinfection possédant un débit de 2,7 ml / min / m<sup>3</sup> selon la norme NF T72-281.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ANTI-GERM DES OXI AIR ANTI-GERM DES OXI AIR-S				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0034-02-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Péroxyde d'hydrogène	Péroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	5